



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 SEPTEMBRE 2022

**Étaient présents** : CORDIER Alain, COSTA Béatrice, DALMAIS Gilles, ESCRIVA Evelyne, GAGNOLET Pascal, GAUTIER Chantal, GOY Gaëlle, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LEMARIE Frédéric, LOREAU Ludovic, MALLEVAL Yvette, MOLINIER Bertrand, OCTRUE Valérie, PRUDHOMME-LACLAU Karine, SIDO Valérie.

**Étaient absents** : PIOLA Fabrice.

**Pouvoirs** : CURIAL Fabienne à LEMARIE Frédéric, DELDON Sébastien à CORDIER Alain, DESPLANCHE Aurélie à GAGNOLET Pascal, MIDONNET Pascal à LOREAU Ludovic, ZEBBOUDJ Djamila à COSTA Béatrice.

### **DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Il a été procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L. 5211-1 du CGT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. M. Pascal GAGNOLET a été élu à l'unanimité.

### **PRÉAMBULE :**

Monsieur le Maire précise que le tract distribué aux habitants et les courriels reçus ne reflètent pas la vérité et qu'il ne souhaite pas mettre la commune en péril.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :**

M. Claude LEFEVER demande si la modification du nombre de vote (1 abstention omise) a bien été prise en compte.

Réponse : Cette modification a été prise en compte.

Mme Monique LACROIX demande une précision sur le montant du versement de la subvention à l'EMSAC

Réponse : cette subvention sera à voter chaque année.

**Vote** : procès-verbal adopté à l'unanimité.

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### **• ACCUEIL D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE :**

Par suite de la démission de Mme Isabelle ROUVEURE de ses fonctions de conseillère municipale, Madame Yvette MALLEVAL est installée dans ces fonctions en remplacement.

• **ÉLECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CCAS :**

Par suite de la démission de Mme Isabelle ROUVEURE, un nouveau membre au sein du CCAS doit être désigné.

Mme Béatrice COSTA et Mme Karine PRUDHOMME-LACLAU proposent leurs candidatures.

**Vote :**

Pour COSTA Béatrice : 12

Pour Karine PRUDHOMME-LACLAU : 9

Mme Béatrice COSTA est élue membre du CCAS

• **PARTICIPATION AUX COMMISSIONS :**

Une mise à jour du tableau des participants aux différentes commissions sera proposée.

Mme Valérie OCTRUE souhaite intégrer la commission *associations*, M. Bertrand MOLINIER souhaite intégrer la commission *finances* et Mme Yvette MALLEVAL souhaite intégrer la commission *environnement*.

Le tableau des commissions sera modifié en conséquence.

## **ASSAINISSEMENT**

**STEP : Convention d'entente entre Saint André de Corcy et Saint Marcel en Dombes.  
Convention de co-maîtrise d'ouvrage.**

M. le Maire rappelle que les conventions étaient jointes à la convocation au Conseil municipal.

**Convention d'entente entre Saint André de Corcy et Saint Marcel en Dombes**

M. le Maire donne la parole à M. PÉTRONE, Maire de Saint Marcel en Dombes.

M. PÉTRONE : Ce projet est positif pour les deux communes, le Cabinet MONTMASSON a établi l'avant-projet sommaire, le relevé géomètre est en cours et il va rencontrer les propriétaires des parcelles concernées pour les servitudes de passage.

M. PÉTRONE se propose de répondre aux questions du Conseil municipal : pas de questions. Il quitte la séance.

Monsieur le Maire expose que l'étude géotechnique va commencer, que le projet sera déclenché en fin d'année pour un début des travaux début 2023 et que le projet est en ligne avec le planning théorique.

Question :

M. Claude LEFEVER : pourquoi est-il mentionné qu'une commune peut se retirer avec un préavis d'un an ? Pourquoi la transmission au bout d'un an à la communauté de communes ?

Réponse :

M. le Maire : La communauté de communes est moteur dans le projet. Il n'y aura pas d'incidence sur l'harmonisation des prix à 15 ans. Maître BENGUIGUI a assisté la commune pour la rédaction de cette entente. Il y a une part variable qui représente un enjeu économique faible (3 000 € pour 5% de charges de différence).

Question :

M. Claude LEFEVER : Pourquoi cette entente ne perdure pas avec le transfert de compétence à la CCDombes ? un engagement de sa part aurait été pertinent.

Réponse :

M. le Maire : quel est le risque au final ? la répartition sera discutée au moment de la signature de la convention de transmission à la CCDombes.

M. Claude LEFEVER : le risque est difficile à estimer pour les années à venir, la CCDombes aurait dû établir un engagement.

M. le Maire va se rapprocher de la CCDombes pour évoquer le sujet de la prise de compétence et du maintien de la clé de répartition.

**Vote** : projet adopté, 5 contre (B. MOLINIER, C. LEFEVER, V. OCTRUE, M. LACROIX, B. JULIAT), 1 abstention (C. GAUTIER).

### **Convention de co-maîtrise d'ouvrage**

Question :

M. Claude LEFEVER : on ne comprend pas le lien entre le montant de 4,3 millions et le fait que ce soit Saint André de Corcy qui supporte l'intégralité du projet.

Réponse :

M. le Maire : il faut se référer à l'annexe 2 qui présente l'ensemble des coûts prévisionnels de réalisation. Cette convention permettra à la commune de lancer les consultations. Les coûts pourraient évoluer à la vue du contexte économique actuel.

Question :

M. Claude LEFEVER : Le réseau de transfert est-il pris en charge à 100 % par la commune de Saint Marcel en Dombes ?

Réponse :

M. le Maire : oui

Question :

M. Bertrand MOLINIER : Quels seraient les surcoûts (travaux annexes) ?

Réponse :

M. le Maire : poste de relevage qui risque d'être plus important (Intermarché) et la conduite de refoulement à l'aval de ce poste.

**Vote** : projet adopté, 2 contre (C. LEFEVER, V. OCTRUE), 3 abstentions (M. LACROIX, B. JULIAT, B. MOLINIER).

## VOIRIE

### **Convention avec le CD01 – Aménagement sécuritaire route de Neuville.**

M. le Maire expose que dans le cadre d'un aménagement de sécurité de la route de Neuville, sur la RD43, il convient d'établir une convention précisant les engagements respectifs de la commune de Saint André de Corcy et du Conseil départemental de l'Ain, les travaux étant situés dans l'emprise du domaine public départemental. La convention était jointe au mail de convocation au Conseil municipal.

Il rappelle qu'une concertation avec les riverains a été réalisée pour un aménagement sur cette route de deux écluses et d'un passage surélevé à l'entrée de la commune.

Le projet initial comprenait une double écluse qui est remplacé par un plateau.

M. Bertrand MOLINIER s'inquiète du risque d'accident d'un tel équipement en entrée de village.

Il est indiqué que le panneau d'entrée de commune sera avancé sur indication du département. Les travaux seront réalisés en grande partie pendant les vacances de la Toussaint avec une fermeture de la route sur quatre jours.

Question :

M. Claude LEFEVER : quel est le montant des travaux et subventions perçues ?

Réponse :

M. Frédéric LEMARIE : 128K€

**Vote** : projet adopté, 0 contre, 1 abstention (B. MOLINIER).

## FINANCES

### **• BUDGET PRINCIPAL – FONCTIONNEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE :**

M. Pascal GAGNOLET expose que les recettes inscrites dans le budget principal au 73111 "Impôts directs locaux", 7411 "Dotation forfaitaire", 74121 "Dotation de solidarité rurale" et 74834 "État - compensation d'exonération taxes foncières" ont été minorées d'un montant de l'ordre de 100 000 €.

À la demande de la préfecture, il est proposé au conseil municipal la décision modificative suivante :

RECETTES		DÉPENSES	
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
73111	+ 47 933 €	60612 (Energie)	+ 40 000 €
74834 (allocation compensatrice de TF)	+ 11 972 €	6413 (Personnel non titulaire)	+ 20 000 €
74111 (DGF)	+ 31 985 €	65548 (Autres contributions)	+ 38 160 €
74121 (DSR)	+ 6 270 €		
	98 160 €		98 160 €

**Vote** : décision approuvée à l'unanimité

## URBANISME

M. le Maire expose le projet d'installation d'une surface commerciale en zone industrielle : la société LIDL voudrait s'implanter au Sud de la Dombes depuis plusieurs mois et souhaite s'installer dans la zone industrielle de la commune sur la parcelle occupée précédemment par VICAT qui a cessé son activité et a procédé à la démolition de ses installations.

Le responsable immobilier de secteur a sollicité un rendez-vous auprès de la collectivité fixé au 23 septembre 2022. Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis sur ce projet d'implantation, avis qui sera présenté lors du rendez-vous du 23 septembre prochain. L'objectif est de recueillir l'avis des conseillers sur l'implantation d'une 3<sup>e</sup> moyenne surface dans la zone industrielle de Saint André de Corcy.

Chaque membre a pu exprimer son avis. Un résumé des principaux points exprimés est proposé :

Les risques énoncés sont :

- ❖ L'impact négatif sur les commerçants du centre de Saint André de Corcy.
- ❖ L'arrivée d'autres moyennes surfaces sur les parcelles voisines et de tendre vers une zone commerciale de moyenne surface. Le prix des parcelles ne fera qu'augmenter et seules les grandes enseignes pourront se positionner.
- ❖ L'augmentation de la circulation sur Saint André de Corcy et surtout sur la route de la Poype.
- ❖ La concurrence directe auprès de Carrefour et Intermarché. Carrefour étant dans une situation plus délicate, cela pourrait engendrer à terme sa fermeture et l'émergence d'une friche en centre. L'accessibilité des moyennes surfaces serait plus compliquée pour les personnes n'étant pas véhiculé.

Les points forts :

- ❖ Amener une offre supplémentaire pour casser les ententes de prix entre les 2 moyennes surfaces existantes.
- ❖ La création d'activité économique et la création d'emplois.
- ❖ Une enseigne hard discount sur la commune pourrait aider les familles qui sont financièrement en difficultés.

Le contre est majoritaire sur l'implantation d'une troisième surface alimentaire dans la zone industrielle de Saint André de Corcy. Cependant, la présence d'un hard discount serait intéressante dans le village.

## REVISION DES TARIFS DE LA REGIE PHOTOCOPIES

M. le Maire expose que les tarifs de la régie photocopies fixés par délibération du Conseil municipal du 2 décembre 2013 doivent être actualisés. Il suggère d'adopter les tarifs et terminologies suivants :

<b>Photocopies/ impressions informatiques (par page)</b>
Format A 4 noir et blanc : 0.50 €
Format A 4 couleur : 0.80 €
Format A 3 noir et blanc : 0.80 €
Format A 3 couleur : 1.00 €
<b>Scan de documents et transmission par courriel (ou envoi par télécopie)</b>
1.50 €par par page envoyée

**Vote** : révision approuvée (1 contre : B. MOLINIER)

## POINT SUR LES COMMISSIONS

### **Mme Evelynne ESCRIVA - Affaires scolaires**

Après avoir rappelé que le projet « école » a fait l'objet d'une présentation, Mme Evelynne ESCRIVA va demander à l'ADIA une réunion pour une présentation du programme du projet école en commission municipale.

M. Claude LEFEVER et M. Bernard JULIAT soulignent qu'aucune communication n'a été faite sur l'organisation d'une réunion publique et que le projet à 12 millions d'euros est irréaliste.

En réponse il est rappelé que la réunion publique du 5/07/2022 avait été annoncée en réunion publique sur la mobilité douce. Une communication panneau pocket a été faite. De plus à chaque conseil municipal, un tour de table permettant de s'exprimer librement est fait. Aucune question n'a jamais été posée sur ce sujet.

Il n'a jamais été question de réaliser un projet à 12 millions au regard de l'incapacité financière de la commune d'investir une telle somme. Les emprunts en cours sont trop importants.

Il faut donc prioriser les travaux à mener. Si ce projet avait été mené sur les mandats précédents, l'impact financier aurait très inférieur à la vue du contexte actuel sur le prix des matériaux.

M. Le Maire et Mme ESCRIVA expliquent une nouvelle fois le déroulé du projet.

Il y a eu une phase de rédaction du cahier des charges avec les intervenants suivants :

- Les professeurs des écoles
- Les ATSEM
- Les RPE
- ECLAT
- L'ALEJ

Le Copil s'est réuni tous les 15 jours pendant près d'un an pour élaborer un cahier des charges basé sur les besoins des utilisateurs. L'opposition n'a jamais participé à aucune de ces réunions. Ce travail a été fait avec l'aide de l'ADIA qui est un bureau d'étude qui aide les collectivités. La réflexion a été très large et très précise puisque l'objectif est bien de dimensionner un projet qui a une durée de vie de 40 ans et qui doit s'inscrire dans le développement général de la commune. En effet, ce travail inclut une réflexion sur l'école, sur la cantine, le périscolaire, le centre social et la mutualisation de salles et d'équipements. L'idée est de travailler sur un projet large pour être en cohérence.

M. Claude LEFEVER et M. Bernard JULIAT : Le planning semble très rapide, et nous ne sommes au courant de rien. Aucune esquisse n'a été fournie au conseil municipal.

A ce jour il n'y a pas d'esquisse puisque le projet n'en est pas à ce stade. Il faut avant organiser le concours d'architecte et son périmètre.

M. Bernard JULIAT : Qu'en est-il de la vente des bâtiments municipaux ?

La très faible capacité d'emprunt de la commune due aux investissements faits par la collectivité sur les précédents mandats nous oblige à évaluer plusieurs scénarios dont la vente de certains bâtiments. Une réunion publique en octobre sera réalisée dans l'objectif de travailler sur l'utilisation actuelle des salles et bâtiments communaux.

Nous n'avons pas aujourd'hui les retours sur les montants octroyés par certains co-financeurs telles que la région et la CAF qui travaillent de leur côté sur leur programmation budgétaire.

#### **M. Alain CORDIER - Bâtiments – Urbanisme**

- Bâtiments, travaux :
  - Travaux de la gendarmerie => pas encore réceptionnés
  - Travaux Tennis : changement LED pas fini
  - Travaux court de tennis de Favrot : prestataire non choisi, dans l'attente d'un retour de la fédération pour savoir si un prestataire non labellisé FFT ouvre quand même droit aux subventions
- Urbanisme :

Une commission est programmée le 20 septembre 2022 :

#### **M. Frédéric LEMARIE -- Voirie – Environnement**

Il rappelle que les commissions sont ouvertes à tous.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. Bertrand MOLINIER

- Est intéressé pour avoir les documents bien en amont des commissions.

Mme Monique LACROIX

- Signal une voiture épave au Clunet  
M. le Maire explique que le propriétaire du véhicule est décédé, une procédure judiciaire est en cours ce qui empêche l'enlèvement.

- Garage Soupape : la dépanneuse gêne le stationnement en se positionnant sur le parking
- Les médecins vont-ils s'installer ?  
Il lui est indiqué qu'un des deux médecins a préféré s'installer à Mionnay et que le deuxième ne donne plus de signe de vie.

M. Bernard JULIAT

- Signale l'état de saleté du kiosque du Clos des Cèdres

M. Bertrand MOLINIER

Une lettre a été diffusée à l'ensemble des élus par Mr Molinier concernant l'abattage irrégulier d'arbre à la Bervillière, la réfection d'une voirie soi-disant privée par la commune et une construction illégale toujours à la Bervillière.

M. Le Maire : Le PLU est respecté concernant l'abattage des arbres. C'est un entretien de parcelle et non pas une coupe à blanc. L'alignement des arbres mentionné dans le PLU est conservé. Concernant les travaux sur la voirie, c'est une voie communale ce qui est vérifiable sur le cadastre.

Pour la construction dite illégale, ce point est à vérifier avec le service urbanisme et l'ADS. Cette construction selon le propriétaire de la parcelle a été réalisé en novembre 2019, donc sous la mandature précédente. Son irrégularité est à déterminer et sera notifiée le cas échéant.

Mme Béatrice COSTA

- Travaux pour le mur par terre au cimetière ?

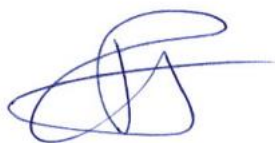
Il lui est indiqué que la commune est en attente du retour de l'assurance.

Prochain conseil municipal envisagé : **le 24 octobre 2022.**

**Fin de la séance à 23h26**

Le secrétaire de séance

Pascal GAGNOLET



Le maire

Ludovic LOREAU

